



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA
SOMME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2016-075

PUBLIÉ LE 4 NOVEMBRE 2016

Sommaire

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

- 80-2016-10-18-002 - Commission départementale d'orientation de l'agriculture, section "structures et économie des exploitations" - Dossier n° 16378 - Autorisation d'exploiter accordée à la société EARL PRUVOT (3 pages) Page 3
- 80-2016-10-12-005 - Commission départementale d'orientation de l'agriculture, section "structures et économie des exploitations" - Dossier n° 16379 - Autorisation d'exploiter accordée à la société EARL TRAULLE CORBIN (3 pages) Page 7
- 80-2016-10-12-006 - Commission départementale d'orientation de l'agriculture, section "structures et économie des exploitations" - Dossier n° 16380 - Autorisation d'exploiter accordée à la société GAEC ROUCOUX (3 pages) Page 11
- 80-2016-10-18-003 - Commission départementale d'orientation de l'agriculture, section "structures et économie des exploitations" - Dossier n° 16382 - Autorisation d'exploiter accordée à la société EARL DE LA CAVEE (5 pages) Page 15

Maison d'Arrêt d'Amiens

- 80-2016-11-02-001 - délégation RCN 02112016 (1 page) Page 21

Service Départemental d'Incendie et de Secours 80

- 80-2016-10-28-001 - Liste des Sapeurs-Pompiers opérationnels du Groupement Santé du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme (2 pages) Page 23

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

80-2016-10-18-002

Commission départementale d'orientation de l'agriculture,
section "structures et économie des exploitations" - Dossier
n° 16378 - Autorisation d'exploiter accordée à la société
EARL PRUVOT



PRÉFET DE LA SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA SOMME

Le Préfet de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Objet : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
Section "structures et économie des exploitations"

Dossier N° 16378

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L 331-1 à L 331-12 et les textes pris pour leur application ;
Vu la loi n° 1995.95 du 1er février 1995 de modernisation de l'agriculture et notamment son article 10 ;
Vu la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole ;
Vu le décret n° 1999.731 du 26 août 1999 relatif à la commission départementale d'orientation de l'agriculture, notamment ses articles 3 à 6 ;
Vu le décret n° 1999-964 du 25 novembre 1999 relatif aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2007-865 du 14 mai 2007 relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et modifiant le code rural (partie réglementaire) ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;
Vu le décret du 2 juillet 2012 nommant Monsieur Jean-Charles GERAY, Secrétaire Général de la préfecture de la Somme ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme ;
Vu l'arrêté ministériel du 18 septembre 1985 fixant les coefficients d'équivalence pour les productions hors sols ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant sur la création et la composition des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 février 2011 établissant le schéma directeur départemental des structures de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 modifié portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 modifié portant sur la nomination des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature à Monsieur Jacques BANDERIER, Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme en date du 1er janvier 2016 ;
Vu l'arrêté préfectoral de subdélégation de signature d'ordre général, de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme en date du 1er septembre 2016 ;
Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la société, EARL PRUVOT à GORENFLOS et enregistrée complète le 30/06/2016 ;
Vu l'avis de la Section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme dans sa séance du 05/10/16 ;
Vu l'avis de l'exploitante en place, Madame FOIRESTIER Nathalie ;
Vu l'avis des propriétaires ;

Considérant la surface sollicitée de 44,4025 ha ;

Considérant que la surface exploitée par le preneur en place, Madame FOIRESTIER Nathalie, âgée de 60 ans est de 79,9225 ha ;

Considérant que la surface déclarée exploitée dans la demande susvisée par la société, EARL PRUVOT est de 102,2529 ha ;

Considérant que la surface exploitée par la société, EARL PRUVOT, sera, après reprise, de 146,6554 ha soit 1,83 UR ;

Considérant que Monsieur PRUVOT François, âgé de 44 ans, est unique associé exploitant de la société, EARL PRUVOT ;

Considérant l'absence de concurrence durant le délai d'attente fixé par le point II de l'article R331-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Considérant que l'une des orientations du schéma directeur départemental des structures est de permettre l'agrandissement des exploitations agricoles, dont les exploitants participent aux travaux de façon effective et permanente, ne dépassant pas, après agrandissement, un seuil de 1,9 UR ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'autorisation d'exploiter est accordée à la société, EARL PRUVOT pour une surface de 44,4025 ha de terres, objet de la demande en supplément de la superficie déjà exploitée de 102,2529 ha, dont les parcelles sont listées en annexe I.

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Fait à AMIENS, le 18 octobre 2016
P/le Préfet et par délégation
P/Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et par délégation
Le Chef du Service Economie Agricole

Jean Luc BECEL


ANNEXE 1

liste des parcelles cadastrales dont l'autorisation d'exploiter est accordée à Monsieur le gérant EARL PRUVOT

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)
COULONVILLERS	D 90	0,6355
COULONVILLERS	C 104	2,4705
COULONVILLERS	D 2	0,733
COULONVILLERS	B 25	1,1375
COULONVILLERS	D 92	8,6715
COULONVILLERS	D 91	0,513
COULONVILLERS	D 1	12,8785
CRAMONT	ZI 25	3,24
ONEUX	ZL 72	8,892
ONEUX	ZK 17	1,7355
ONEUX	ZI 51	0,0495
YAUCOURT-BUSSUS	ZA 25	3,446

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

80-2016-10-12-005

Commission départementale d'orientation de l'agriculture,
section "structures et économie des exploitations" - Dossier
n° 16379 - Autorisation d'exploiter accordée à la société
EARL TRAUILLÉ CORBIN



PRÉFET DE LA SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA SOMME

Le Préfet de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Objet : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
Section "structures et économie des exploitations"

Dossier N° 16379

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L 331-1 à L 331-12 et les textes pris pour leur application ;
Vu la loi n° 1995.95 du 1er février 1995 de modernisation de l'agriculture et notamment son article 10 ;
Vu la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole ;
Vu le décret n° 1999.731 du 26 août 1999 relatif à la commission départementale d'orientation de l'agriculture, notamment ses articles 3 à 6 ;
Vu le décret n° 1999-964 du 25 novembre 1999 relatif aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2007-865 du 14 mai 2007 relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et modifiant le code rural (partie réglementaire) ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;
Vu le décret du 2 juillet 2012 nommant Monsieur Jean-Charles GERAY, Secrétaire Général de la préfecture de la Somme ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme ;
Vu l'arrêté ministériel du 18 septembre 1985 fixant les coefficients d'équivalence pour les productions hors sols ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant sur la création et la composition des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 février 2011 établissant le schéma directeur départemental des structures de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 modifié portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 modifié portant sur la nomination des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature à Monsieur Jacques BANDERIER, Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme en date du 1er janvier 2016 ;
Vu l'arrêté préfectoral de subdélégation de signature d'ordre général, de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme en date du 1er septembre 2016 ;
Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la société, EARL TRAUILLÉ CORBIN à COULONVILLERS et enregistrée complète le 30/06/2016 ;
Vu l'avis de la Section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme dans sa séance du 05/10/16 ;
Vu l'avis de l'exploitante en place, Madame FOIRESTIER Nathalie ;
Vu l'avis des propriétaires ;

Considérant la surface sollicitée de 16,3276 ha ;

Considérant que la surface exploitée par le preneur en place, Madame FOIRESTIER Nathalie, âgée de 60 ans est de 79,9225 ha ;

Considérant que la surface déclarée exploitée dans la demande susvisée par la société, EARL TRAUILLÉ CORBIN est de 82 ha ;

Considérant que la surface exploitée par la société, EARL TRAUILLÉ CORBIN, sera, après reprise, de 98,3276 ha soit 1,23 UR ;

Considérant que Monsieur TRAUILLÉ Christophe, âgé de 49 ans, est unique associé exploitant de la société, EARL TRAUILLÉ CORBIN ;

Considérant l'absence de concurrence durant le délai d'attente fixé par le point II de l'article R331-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Considérant que l'une des orientations du schéma directeur départemental des structures est de permettre l'agrandissement des exploitations agricoles, dont les exploitants participent aux travaux de façon effective et permanente, ne dépassant pas, après agrandissement, un seuil de 1,9 UR ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'autorisation d'exploiter est accordée à la société EARL TRAUILLÉ CORBIN pour une surface de 16,3276 ha de terres, objet de la demande en supplément de la superficie déjà exploitée de 82 ha, dont les parcelles sont listées en annexe I.

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Fait à AMIENS, le 12 octobre 2016
P/le Préfet et par délégation
P/Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et par délégation
Le Chef du Service Economie Agricole

Jean Luc BECEL



ANNEXE 1

liste des parcelles cadastrales dont l'autorisation d'exploiter est accordée à Monsieur le gérant EARL
TRAULLE CORBIN

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)
COULONVILLERS	C 56	0,4675
COULONVILLERS	C 91	0,4295
COULONVILLERS	C 92	0,635
COULONVILLERS	C 59	0,3897
COULONVILLERS	C 137	2,6744
COULONVILLERS	C 60	0,562
COULONVILLERS	C 97	0,563
COULONVILLERS	C 99	0,4465
COULONVILLERS	C 136	0,1135
COULONVILLERS	ZA 8	0,403
COULONVILLERS	C 33	1,153
COULONVILLERS	C 40	0,4275
COULONVILLERS	C 48	0,843
DOMLEGER-LONGVILLERS	ZB 51	1,018
DOMLEGER-LONGVILLERS	ZB 50	1,018
DOMQUEUR	ZA 12	4,236
MESNIL-DOMQUEUR	ZA 10	0,792

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

80-2016-10-12-006

Commission départementale d'orientation de l'agriculture,
section "structures et économie des exploitations" - Dossier
n° 16380 - Autorisation d'exploiter accordée à la société
GAEC ROUCOUX



PRÉFET DE LA SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA SOMME

Le Préfet de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Objet : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
Section "structures et économie des exploitations"

Dossier N° 16380

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L 331-1 à L 331-12 et les textes pris pour leur application ;
Vu la loi n° 1995.95 du 1er février 1995 de modernisation de l'agriculture et notamment son article 10 ;
Vu la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole ;
Vu le décret n° 1999.731 du 26 août 1999 relatif à la commission départementale d'orientation de l'agriculture, notamment ses articles 3 à 6 ;
Vu le décret n° 1999-964 du 25 novembre 1999 relatif aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2007-865 du 14 mai 2007 relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et modifiant le code rural (partie réglementaire) ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;
Vu le décret du 2 juillet 2012 nommant Monsieur Jean-Charles GERAY, Secrétaire Général de la préfecture de la Somme ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme ;
Vu l'arrêté ministériel du 18 septembre 1985 fixant les coefficients d'équivalence pour les productions hors sols ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant sur la création et la composition des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 février 2011 établissant le schéma directeur départemental des structures de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 modifié portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 modifié portant sur la nomination des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature à Monsieur Jacques BANDERIER, Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme en date du 1er janvier 2016 ;
Vu l'arrêté préfectoral de subdélégation de signature d'ordre général, de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme en date du 1er septembre 2016 ;
Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la société, GAEC ROUCOUX à BUIGNY-L'ABBE et enregistrée complète le 30/06/2016 ;
Vu l'avis de la Section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme dans sa séance du 05/10/16 ;
Vu l'avis de l'exploitante en place, Madame FOIRESTIER Nathalie ;
Vu l'avis des propriétaires ;

Considérant la surface sollicitée de 18,5284 ha ;

Considérant que la surface exploitée par le preneur en place, Madame FOIRESTIER Nathalie, âgée de 60 ans est de 79,9225 ha ;

Considérant que la surface déclarée exploitée dans la demande susvisée par la société, GAEC ROUCOUX est de 161,55 ha ;

Considérant que la surface exploitée par la société, GAEC ROUCOUX, sera, après reprise, de 180,0784 ha soit 2,25 UR ;

Considérant que la société, GAEC ROUCOUX est composée de deux associés exploitants, Monsieur ROUCOUX Vincent, âgé de 38 ans et Monsieur ROUCOUX Clément, âgé de 31 ans ;

Considérant l'absence de concurrence durant le délai d'attente fixé par le point II de l'article R331-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Considérant que l'une des orientations du schéma directeur départemental des structures est de préserver le nombre d'emplois non salariés et salariés permanents ou saisonniers des exploitations ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'autorisation d'exploiter est accordée à la société GAEC ROUCOUX pour une surface de 18,5284 ha de terres, objet de la demande en supplément de la superficie déjà exploitée de 161,55 ha, dont les parcelles sont listées en annexe I.

Article 2


Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

Fait à AMIENS, le 12 octobre 2016

P/le Préfet et par délégation

P/Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et par délégation
Le Chef du Service Economie Agricole

Jean-Luc BECEL



ANNEXE 1

liste des parcelles cadastrales dont l'autorisation d'exploiter est accordée à Messieurs les gérants
GAEC ROUCOUX

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)
ONEUX	ZI 4	3,331
ONEUX	AD 108	3,3284
ST-RIQUIER	ZK 45	1,474
ST-RIQUIER	ZE 52	0,045
ST-RIQUIER	ZE 71	8,245
ST-RIQUIER	ZK 43	2,101

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

80-2016-10-18-003

Commission départementale d'orientation de l'agriculture,
section "structures et économie des exploitations" - Dossier
n° 16382 - Autorisation d'exploiter accordée à la société
EARL DE LA CAVEE



PRÉFET DE LA SOMME

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER
DE LA SOMME

Le Préfet de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Objet : Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture
Section "structures et économie des exploitations"

Dossier N° 16382

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment ses articles L 331-1 à L 331-12 et les textes pris pour leur application ;
Vu la loi n° 1995.95 du 1er février 1995 de modernisation de l'agriculture et notamment son article 10 ;
Vu la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole ;
Vu le décret n° 1999.731 du 26 août 1999 relatif à la commission départementale d'orientation de l'agriculture, notamment ses articles 3 à 6 ;
Vu le décret n° 1999-964 du 25 novembre 1999 relatif aux conditions de capacité ou d'expérience professionnelle ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2007-865 du 14 mai 2007 relatif au contrôle des structures des exploitations agricoles et modifiant le code rural (partie réglementaire) ;
Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux Directions départementales interministérielles ;
Vu le décret du 2 juillet 2012 nommant Monsieur Jean-Charles GERAY, Secrétaire Général de la préfecture de la Somme ;
Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme ;
Vu l'arrêté ministériel du 18 septembre 1985 fixant les coefficients d'équivalence pour les productions hors sols ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2009 fixant la composition de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 portant sur la création et la composition des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 22 février 2011 établissant le schéma directeur départemental des structures de la Somme ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 modifié portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2012 modifié portant sur la nomination des sections spécialisées de la commission départementale d'orientation de l'agriculture ;
Vu l'arrêté préfectoral donnant délégation de signature à Monsieur Jacques BANDERIER, Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme en date du 1er janvier 2016 ;
Vu l'arrêté préfectoral de subdélégation de signature d'ordre général, de la Direction départementale des territoires et de la mer de la Somme en date du 1er septembre 2016 ;
Vu la demande d'autorisation préalable d'exploiter présentée par la société, EARL DE LA CAVEE à FRESSENEVILLE et enregistrée complète le 30/06/2016 ;
Vu l'avis de la Section "structures et économie des exploitations" de la commission départementale d'orientation de l'agriculture de la Somme dans sa séance du 05/10/16 ;
Vu l'avis de l'exploitant en place, Monsieur BOXOEN Pierre ;
Vu l'avis des propriétaires ;

Considérant la surface sollicitée de 70,525 ha ;

Considérant que la surface exploitée par le preneur en place, Monsieur BOXOEN Pierre, âgé de 65 ans est de 70,525 ha ;

Considérant que la surface déclarée exploitée dans la demande susvisée par la société, EARL DE LA CAVEE est de 98,4705 ha ;

Considérant que la surface exploitée parla société, EARL DE LA CAVEE, sera, après reprise, de 168,9955 ha soit 2,11 UR ;

Considérant que la société, EARL DE LA CAVEE est composée de deux associés exploitants, Madame BOXOEN Cécile, âgée de 31 ans et Monsieur BOXOEN Florent, âgé de 32 ans ;

Considérant l'absence de concurrence durant le délai d'attente fixé par le point II de l'article R331-5 du code rural et de la pêche maritime ;

Considérant que l'une des orientations du schéma directeur départemental des structures est de préserver le nombre d'emplois non salariés et salariés permanents ou saisonniers des exploitations ;

ARRETE

Article 1^{er}

L'autorisation d'exploiter est accordée à la société, EARL DE LA CAVEE pour une surface de 70,525 ha de terres, objet de la demande en supplément de la superficie déjà exploitée de 98,4705 ha, dont les parcelles sont listées en annexe I.

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental des territoires et de la mer sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés.

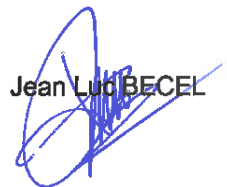
Fait à AMIENS, le 18 octobre 2016

P/le Préfet et par délégation

P/Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer et par délégation

Le Chef du Service Economie Agricole

Jean-Luc BECEL



ANNEXE 1

liste des parcelles cadastrales dont l'autorisation d'exploiter est accordée à Monsieur le gérant EARL
DE LA CAVEE

Commune	Référence cadastrale	Surface (ha)
ANDAINVILLE	ZA 67	1,7
ANDAINVILLE	ZC 46	3,7605
ANDAINVILLE	ZA 17	0,9485
AVESNES-CHAUSSOY	ZH 56	0,742
AVESNES-CHAUSSOY	ZH 56	0,092
AVESNES-CHAUSSOY	ZL 27	10,411
AVESNES-CHAUSSOY	ZH 57	0,201
EPAUMESNIL	ZA 10	5,936
EPAUMESNIL	ZA 19	7,157
FRESNEVILLE	ZB 19	0,689
FRESNEVILLE	ZB 20	0,4223
FRESNEVILLE	ZB 20	42,22
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZC 42	1,3675
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZC 27	1,249
FRESNOY-ANDAINVILLE	A 591	1,37
FRESNOY-ANDAINVILLE	A 117	0,395
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZK 31	0,996
FRESNOY-ANDAINVILLE	A 118	0,977
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZA 43	0,391
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZA 42	0,1895
FRESNOY-ANDAINVILLE	A 116	0,393
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZA 41	1,346

dossier n°16382

FRESNOY-ANDAINVILLE	ZA 19	0,816
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZC 44	1,122
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZC 45	0,61
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZB 32	0,395
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZB 61	1,23
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZC 41	0,2365
FRESNOY-ANDAINVILLE	A 125	0,1508
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZB 61	0,2
FRESNOY-ANDAINVILLE	A 121	0,619
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZB 30	0,688
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZA 20	0,806
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZA 66	0,9785
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZA 19	0,092
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZA 18	0,158
FRESNOY-ANDAINVILLE	A 119	0,2
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZB 31	0,1915
FRESNOY-ANDAINVILLE	ZC 43	2,04
FRETTECUISSÉ	ZK 31	0,996
FRETTECUISSÉ	ZI 25	3,191
FRETTECUISSÉ	ZI 24	2,9685
FRETTECUISSÉ	ZI 24	1,609
FRETTECUISSÉ	ZK 25	1,3089
FRETTECUISSÉ	ZI 24	2,9685
FRETTECUISSÉ	ZI 24	1,0895
FRETTECUISSÉ	ZI 24	1,0895

dossier n° 16382

FRETTECUISSÉ	ZI 24	1,609
ST-MAULVIS	ZB 13	0,949
ST-MAULVIS	ZB 11	0,35
ST-MAULVIS	ZD 58	0,8108
ST-MAULVIS	ZB 11	0,35
ST-MAULVIS	ZD 58	0,6165

Maison d'Arrêt d'Amiens

80-2016-11-02-001

délégation RCN 02112016

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DU NORD-PAS-DE-CALAIS, PICARDIE, HAUTE-NORMANDIE

LE CHEF D'ETABLISSEMENT DE LA MAISON D'ARRET D'AMIENS

Vu l'article 30 du Décret n°2005-1755 du 30 décembre 2005

Vu l'article R 57-7-8 du code de procédure pénale

Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 7 décembre 2010 nommant Monsieur Claude LONGOMBE, en qualité de Chef d'Établissement de la Maison d'Arrêt d'Amiens

Monsieur Claude LONGOMBE, Chef d'Établissement de la Maison d'Arrêt d'Amiens

DECIDE

Article 1:

Délégation permanente est donnée à Mme MESBAH Jade, Secrétaire administrative, Responsable du service comptabilité de la Maison d'Arrêt d'Amiens, aux fins de signer au nom du chef d'Établissement, toutes les décisions administratives individuelles et de compétences visées dans le tableau ci-joint.

Article 2:

Délégation permanente est donnée à Mme DANIERE Audrey, Adjointe administrative, de la Maison d'Arrêt d'Amiens, aux fins de signer au nom du chef d'Établissement, toutes les décisions administratives individuelles et de compétences visées dans le tableau ci-joint.

Article 3:

Délégation permanente est donnée à Mme KURZAWA Patricia, Adjointe administrative, de la Maison d'Arrêt d'Amiens, aux fins de signer au nom du chef d'Établissement, toutes les décisions administratives individuelles visées dans le tableau ci-joint.

Le Chef d'établissement

Donne délégation de signature, Aux personnes désignées et pour les décisions ci-dessous

Décisions administratives individuelles
Autorisation pour les détenus d'envoyer de l'argent à leur famille (art D.421)
Autorisation pour les détenus de recevoir des subsides de personnes non titulaires d'un permis permanent de visite (art D.422)

A AMIENS, le 02/11/2016

Le Directeur,

Signé : Claude LONGOMBÉ



Service Départemental d'Incendie et de Secours 80

80-2016-10-28-001

Liste des Sapeurs-Pompiers opérationnels du Groupement Santé du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme

*Liste des Sapeurs-Pompiers opérationnels du Groupement Santé du Service Départemental
d'Incendie et de Secours de la Somme*

LD/FO/MR/G.SANTE
P-2016-149

Le Préfet de la Somme
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux Services d'Incendie et de Secours ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la Sécurité Civile ;

VU le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation générale des Services d'Incendie et de Secours ;

VU le décret du 17 décembre 2015 nommant Monsieur Philippe DE MESTER, Préfet de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2013 portant le Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques du département de la Somme ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2009 portant le Règlement Opérationnel du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme ;

CONSIDERANT qu'il convient de publier annuellement la liste des Sapeurs Pompiers opérationnels du Groupement Santé du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les Sapeurs Pompiers du Service Départemental d'Incendie et de Secours dont les noms suivent sont, suite à mise à jour trimestrielle, désignés pour assurer les missions opérationnelles pour l'année 2016 :

- Médecins
- Pharmaciens
- Vétérinaires
- Infirmiers
- Psychologues

Médecin Hors Classe LAURE DROIN (DSM provisoire)
Médecin Colonel LOIC AMIZET (DSM provisoire)
Médecin Colonel PATRICK GRIGNON (DSM provisoire)
Médecin Lieutenant-Colonel XAVIER LEFEBVRE
Médecin Lieutenant-Colonel PHILIPPE LORRIAUX
Médecin Lieutenant-Colonel PIERRE SCHMARTZ (qualifié hyperbare, DSM provisoire)
Médecin Commandant ISABELLE BASSE
Médecin Commandant ANTOINE COMME
Médecin Commandant PASCAL GARGATTE
Médecin Commandant VINCENT HUBERT (qualifié hyperbare, DSM provisoire)
Médecin Commandant MARC LEGENT
Médecin Capitaine CHRISTINE AMMIRATI
Médecin Capitaine OLIVIER BAILLEUL
Médecin Capitaine FRANCOIS XAVIER CHAPON
Médecin Capitaine PASCAL CUVELLIER
Médecin Capitaine JOHAN LECLERC
Médecin Capitaine AUDREY REIX
Pharmacien Hors Classe LAURENCE PINCEDE
Pharmacien Commandant CELINE BOUDERNEL
Pharmacien Commandant LOIC BRIGAUDEAU
Pharmacien Commandant CAROLE CHATELLAIN

Vétérinaire Commandant PHILIPPE BOVE
Vétérinaire Capitaine PATRICK BUE
Infirmier d'encadrement CHRISTOPHE LECOUFLET
Infirmier-Chef ALAIN DECAUX
Infirmier-Chef DOMINIQUE DURIEZ
Infirmier-Chef SEBASTIEN HAUTBOUT
Infirmier-Chef ERIC JACQUEMELLE
Infirmier-Chef AMELIE LEFEBVRE
Infirmier-Chef FRANCK OLIVIER
Infirmier-Chef BRIGITTE SOUDAY
Infirmier principal GERARDINE ALLAERT
Infirmier principal OLIVIER BOSSAERT
Infirmier principal OLIVIER CLAUDIERE
Infirmier principal PASCAL DELAPORTE
Infirmier principal VIRGINIE HOGUET
Infirmier principal THOMAS LAFOLIE
Infirmier principal HELENE LEFEBVRE
Infirmier principal FABRICE PERONNET
Infirmier ALEXIA BAZIN
Infirmier ELODIE HAMEL BOIDARD
Infirmier STEPHANIE BRIOIS
Infirmier SARAH CUVILLIER
Infirmier MICKAEL DAVID
Infirmier ANNE SOPHIE DELAPLACE
Infirmier ADELINE DELORME
Infirmier Benoit DELORME
Infirmier THOMAS DEMOOR
Infirmier JESSICA DESSEAUX
Infirmier FRANCOIS DUPIRE
Infirmier INGRID FROUARD
Infirmier ALEXANDRE GELEE
Infirmier GWENAELE GUINARD
Infirmier AURELIE KLECZINSKI
Infirmier CLELIE LEGRAND
Infirmier VANESSA LEMAIRE
Infirmier LAURENT MESSENGER
Infirmier MARINE PERSONNE
Infirmier CATHY PINCHON
Infirmier JENNIFER RUIS
Infirmier ALICE TELLIER
Infirmier MARIE CHARLOTTE THUEUX
Infirmier LUCIE VASSEUR
Psychologue DALILA ANDASMAS
Psychologue MAMADOU NDAO
Psychologue SANDRINE PONNELLE
Psychologue LESLIE ROYNETTE

ARTICLE 2 : Le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Somme est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Amiens, le 28 OCT 2016

Le Préfet



Philippe DE MESTER